



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de

BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 30 juin 2020

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Nathalie TISSOT

Présents : Mmes Sandrine AUGÉAT – Sylvie SAUNIER – Colette JODAR-TORRES – Marie-Claire MULLIERE – Sylvie BARTHELEMY – Constance FINAS – Stéphanie GREMERET – Nathalie TISSOT – Céline BESSONNAT

MM. Yves LOMBARD – Dominique BOUILLOUX – Sébastien LESSARD – Cédric TISSOT – Quentin D'ALASCIO

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de se rendre au cimetière afin de choisir un nouvel emplacement pour les bacs de déchets du cimetière.

La visite s'est poursuivie à la structure d'accueil pour déterminer quel endroit serait le plus approprié pour déplacer le point propre.

Pour terminer, les membres du conseil ont été invités à se rendre à la maison Perrusson afin d'en apprécier l'avancée des travaux.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu de la séance du 23 mai 2020. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

M. le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour : travaux sur une parcelle ONF nécessitant une demande de subvention et proposition d'un job d'été pour les jeunes de 16-18 ans habitant la commune. Le conseil accepte.

TRAVAUX SUR UNE PARCELLE ONF ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de conversion en futaie feuillue régulière sur 5.32 ha dans la parcelle forestière 21 de la forêt communale relevant du régime forestier. Le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant estimatif s'élève à 8 364.05 €. Ce projet répond aux critères d'éligibilité d'une aide financière de la part du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 3 345.62 €.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à valider les travaux proposés et à signer tout document et acte relatif au dossier de demande de subvention.

EMPLOI SAISONNIER POUR LES 16-18 ANS

Au vu du surcroît d'activité pendant la période estivale, un renfort serait nécessaire auprès des services techniques de la commune.

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'agent technique non titulaire, à temps complet pour exercer les fonctions d'employé polyvalent des services techniques. Il serait proposé aux jeunes habitants de la commune, âgés de 16 à 18 ans, selon leurs disponibilités, pour une période d'une ou plusieurs semaines, à compter du lundi 13 juillet.

Le Conseil accepte cette proposition.

NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DES IMPOTS

Le conseil, à la demande des services fiscaux, propose 24 noms pour la constitution de la commission communale des impôts directs.

Cette commission a pour rôle :

- de donner un avis sur la valeur locative d'une habitation suite à une demande d'urbanisme
- de classer des parcelles suite à un changement de destination
- d'informer de la construction de nouvelles structures
- de réviser les valeurs locatives des locaux professionnels.

NOMINATION D'UN REPRESENTANT « DEFENSE DU DEPARTEMENT »

Suite au renouvellement de l'équipe municipale, un nouveau « correspondant défense » doit être désigné par les membres du conseil.

Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense au sein de la commune. Il est le relais d'information sur la défense auprès du conseil municipal et des citoyens. Il a un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire auprès des jeunes générations, doit diffuser l'information nécessaire au recensement dans sa commune et est en contact avec les membres de la communauté éducative.

Colette JODAR-TORRES accepte cette mission.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne a reçu l'habilitation statutaire par arrêté préfectoral 2015156-0001 du 5 juin 2015 pour mettre en place une prestation à destination des communes pour palier à la fin de la mise à disposition des services de l'Etat.

Une convention entre la municipalité de Baudrières et le SMBB a été signée le 21 décembre 2016, ayant pour objet de fixer les conditions organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de cette prestation.

Cette convention, de « prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols » arrive à échéance des 3 ans prévus initialement et doit être renouvelée.

Monsieur le Maire précise que la signature de cette convention engage la commune à régler au Syndicat sa part du coût de fonctionnement selon une clé de répartition calculée sur le volume d'actes d'urbanisme effectivement traités pour son compte.

Le conseil accepte le renouvellement de la signature de cette convention.

RODP TELECOM 2020

M. le Maire rappelle au conseil l'adhésion au principe de mutualisation initié par le SYDESL en reversant à ce dernier le produit de la redevance d'occupation du domaine public dû à Orange et destiné au financement partiel des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Le conseil approuve le calcul de la redevance, fixée selon l'évolution de l'index général des travaux publics, présenté comme suit :

	Km d'artères ou m ² d'emprise	montant unitaire	montant total
Lignes aériennes	10.825	55.54 €	601.22 €
Lignes souterraines	19.919	41.66 €	829.82€

TOTAL : 1431.04 €

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations, des autorisations de voirie.

La commune versera au SYDESL au titre de l'exercice 2020, la somme équivalente au produit total de la RODP perçu auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2019.

BILAN CANTINE / GARDERIE

Monsieur le Maire présente le bilan de la garderie et du restaurant scolaire. Il précise qu'en raison du contexte sanitaire particulier lié à l'épidémie du COVID 19, les bilans sont difficilement comparables avec les autres années.

Les frais de personnel sont également différents des années précédentes, du fait du congé maladie prolongé d'un agent.

- **Garderie** : le bilan est déficitaire de 2931 € (janvier à avril 2020) et de 5712.84 € (janvier à juin 2020).
- **Cantine** : pour les mêmes périodes, le bilan fait ressortir un déficit de 640.29 € jusqu'en avril et de 4169.78 € jusqu'en juin.

POINT SITUATION COVID 19

Baux commerciaux

Le contexte sanitaire lié à la crise du COVID 19 a affecté profondément l'activité des commerces et notamment, celle de la boulangerie et du salon de coiffure dont les locaux professionnels sont loués à la municipalité.

Dans le but de soulager leurs charges, il avait été décidé dans un premier temps de suspendre leur paiement des loyers à compter du mois de mars.

Afin de les aider dans la gestion de cette période difficile, Monsieur le Maire propose d'annuler les loyers dus par la SARL MASZA PLAISIRS GOURMANDS et par le salon de coiffure BAUDRI'HAIR pour la période de mars à juin inclus.

Le conseil valide cette proposition.

Prime employés

En reconnaissance du travail effectué par l'ensemble du personnel communal durant la période de confinement dû à l'épidémie de COVID 19, Monsieur le Maire souhaite attribuer une prime exceptionnelle d'un montant de 250 € à chaque agent.

Le conseil approuve.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire propose au conseil l'achat d'un ordinateur portable mis à disposition des adjoints et des membres du CCAS, qui pourront accompagner les administrés qui le souhaitent dans leurs démarches administratives, notamment sur internet. Les membres du conseil valident cette proposition.

Le Conseil municipal a procédé à l'élection :

. des délégués du Comité Territorial SYDESL. Colette JODAR-TORRES et Cédric DAUGE seront titulaires et Céline BESSONNAT suppléante,

. des délégués du bassin versant Tenarre et Noue. Cédric TISSOT et Dominique BOUILLOUX seront titulaires, Sébastien LESSARD et Cédric DAUGE suppléants.

M. le Maire fait part des remerciements reçus à l'occasion du renouvellement de sa prise de fonction ainsi que ceux reçus pour les diverses subventions allouées.

Il informe le conseil qu'il n'y aura pas d'ouverture du gîte Bresse Nouvelle cette année. D'autre part, un devis pour ajouter deux caméras sur le site de la maison Perrusson est en cours.

Mme MULLIERE reprend les points évoqués lors de la réunion du CCAS qui s'est tenue le 15 juin dernier et présente les projets à venir.

Dans le cadre de la commission « fleurissement », elle propose à l'ensemble des membres du conseil de se réunir lors d'une conviviale « matinée binette », afin de réaliser quelques travaux d'entretien et de désherbage, notamment au centre bourg du village.

Mme JODAR-TORRES informe le conseil qu'un devis d'aménagement pour améliorer le stockage du matériel communal est en cours.

D'autre part, elle signale que suite à un problème de visibilité sur la D933, la haie de Mr MARSILLOUX a été nettoyée et taillée.

Mme TISSOT revient sur le retour à l'école des élèves suite au déconfinement. Elle précise que les effectifs seront en hausse à la rentrée, et la classe trop nombreuse de CP sera répartie avec les CM1. Elle informe aussi que Mme CLERC est mutée dans une autre école et sera remplacée par Mme BEY.

Mme GREMERET fait part au conseil de l'organisation de la fête du Troquis par le CIA, qui aura lieu le dimanche 13 septembre après-midi. Une randonnée sera proposée, ainsi que la vente de pizzas, boissons et autre en drive.

Mr D'ALASCIO propose de mener une campagne pour faire le point sur les arbres qui tombent sur les routes communales, rendant difficile le passage des camions et tracteurs et occasionnant des dégâts sur les véhicules.

M. TISSOT signale qu'il est nécessaire de relever les points problématiques relatifs aux fils téléphoniques afin de les signaler aux services Télécom compétents.

Dates à retenir :

Réunion de la commission sociale : mardi 25 août à 20h00

Course cycliste du « prix de la municipalité » : samedi 22 août après-midi

Le Maire, Cédric DAUGE.